législation sur les congés CP

Par **raslebol**, le **17/05/2022** à **06:56**

Bonjour
Je poste ici car j''aimerais un conseil.

Je suis dans mon entreprise actuelle depuis plusieurs années. Chaque année ma manageuse valide systématiquement à la dernière minute les congés des agents ceci fait qu'on ne peut rien plannifier malgré que les agents la relance pour avoir l'information elle fait trainer et ce quelque soit la période de l'année.

En réunion ma collègue s'est plaint qu'elle ne peut jamais réserver de vacances en été car ma chef attend la dernière minute pour valider ses jours (exemple validation fin juillet pour début aout). Ma chef a déjà posé les siens depuis janvier.

De plus je suis sur un binome où le binome est unilatéral. Je réalise mon boulot sur mon poste et ma binome me demande de faire du boulot chez elle mais l'inverse n'est pas vrai. Elle elle ne fait rien pour moi. Je forme aussi les nouveaux en amont (je ne suis pas encadrante pas formatrice et je dois tout faire et je n'aie même pas mes congés en contrepartie). Je pense donc de plus en plus à chercher ailleurs .

Mon entreprise me doit quand même 20 jours au titre de l'an dernier + 25 jours au titre de cette année. En effet je n'ai encore posé aucun CP annuel cette année car ma manageuse a toujours une raison de m'empêcher de les poser toute l'année il y a une raison.

Je précise que dans d'autres services dans mon entreprise d'autres posent leurs jours régulièrement ceci montre que le problème vient de ma manageuse.

D'autres collègues ont ce souci mais ils ne reportent pas tous autant de jours que moi pour autant. Je pense que ma manageuse abuse particulièrement de moi et donc j'aimerais que ca s'arrête.

Pour l'été comme la loi indique un délai de 1 mois ma chef exploite à fonds ce délai et donc je ne peux même pas prévoir de cp avec des amis. N'ayant posé aucun CP annuel ca me parait assez anormal qu'elle ne me les valide pas je n'en ai même pas encore posé donc je pense qu'elle me doit au moins 12 jours consécutifs et ils devraient être validés d'office elle n'a pas le droit de les refuser à mon sens vu que je n'en ai pas posé.

En hiver elle ne veut pas qu'on les prenne car elle a besoin de nous pour cloturer l'année en début d'année c'est le début en fin d'année la cloture en été il faut une permanence je ne peux donc jamais prendre mes jours ? je ne trouve pas ca normal et j'aimerais savoir si il

existe une législation sur ce sujet.

Merci par avance.

Par **Lorella**, le **17/05/2022** à **19:04**

Bonsoir,

Vous pouvez aller voir

- les représentants du personnel CSE

- la direction de l entreprise ou la DRH

Demandez leur quel est le délai de prévenance pour demander un congé et le délai de prévenance pour valider ou non la demande par le manager.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12803

https://www.juritravail.com/Actualite/conges-payes-refuses-5-infos-pour-reagir/Id/245681

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés